

1^{er} quadrimestre

- Du lundi 8 au samedi 13 septembre 2025 : possibles activités d'accueil et d'intégration
- Dimanche 14 septembre 2025 : **début du 1^{er} quadrimestre**
- Lundi 15 septembre 2025 : **début des cours** et rentrée académique
- *Samedi 27 septembre 2025 : Fête de la Communauté française*
- Du lundi 27 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025 : suspension des cours (organisation variable selon les facultés) *
- *Samedi 1^{er} novembre 2025 : Toussaint*
- *Mardi 11 novembre 2025 : Armistice*
- Samedi 20 décembre 2025 : **fin des cours du 1^{er} quadrimestre**
- *Jeudi 25 décembre 2025 : jour de Noël*
- *Jeudi 1^{er} janvier 2025 : jour de l'an*
- Lundi 5 janvier 2026 : début de la 1^{ère} session d'examens (partie intégrante du 1^{er} quadrimestre)
- Samedi 24 janvier 2026 : **fin de la 1^{ère} session d'examens**
- Vendredi 30 janvier 2026 (au plus tard) : **fin des délibérations**

2^{ème} quadrimestre

- Dimanche 1^{er} février 2026 : **début du 2^{ème} quadrimestre**
- Lundi 2 février 2026 : **début des cours**
- *Lundi 6 avril 2026 : lundi de Pâques*
- Du lundi 20 avril au samedi 2 mai 2026 : suspension des cours
- *Vendredi 1^{er} mai 2026 : fête du Travail*
- *Jeudi 14 mai 2026 : Ascension*
- Samedi 16 mai 2026 : **fin des cours du 2^{ème} quadrimestre**
- *Lundi 25 mai 2026 : lundi de Pentecôte*
- Lundi 1^{er} juin 2026 : début de la 2^{ème} session d'examens (partie intégrante du 2^{ème} quadrimestre)
- Samedi 27 juin 2026 : **fin de la 2^{ème} session d'examens**
- Mardi 30 juin 2026 (au plus tard) : **fin des délibérations**

3^{ème} quadrimestre

- Mercredi 1^{er} juillet 2026 : **début du 3^{ème} quadrimestre**
- Vendredi 14 août 2026 : **début de la 3^{ème} session d'examens** (partie intégrante du 3^{ème} quadrimestre)
- *Samedi 15 août 2026 : Assomption*
- Vendredi 4 septembre 2026 : **fin de la 3^{ème} session d'examens**
- Samedi 5 septembre 2026 (au plus tard) : **fin des délibérations**

Remarques (au 30 janvier 2025) :

- Semaines des cours ouverts :
 - Au 1^{er} quadrimestre, du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025, soit la 1^{ère} semaine du congé scolaire d'automne dans l'enseignement obligatoire en CfB/FWB (= la 6^{ème} du 1^{er} quadrimestre)
 - Au 2^{ème} quadrimestre, les facultés choisissent entre les deux semaines du congé scolaire de détente dans l'enseignement obligatoire en CfB/FWB (qui a lieu du lundi 16 février au dimanche 1^{er} mars 2026) (= les 3^{ème} et 4^{ème} semaines du 2^{ème} quadrimestre)
- 24h vélos : *non encore fixés à ce jour*
- Cérémonie des doctorats honoris causa 2026 : *non encore fixés à ce jour*
- Concernant le calendrier de l'enseignement obligatoire en CfB/FWB, il est conseillé de se référer à l'information officielle, disponible notamment à la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=23953#ancree03>

Commentaires :

- * Semaine de suspension d'apprentissage proposée au milieu du Q1 :
 - Des dérogations sont possibles : dans le cas d'une formation codiplômée avec une université flamande et, de manière exceptionnelle, si les facultés avaient des difficultés à n'organiser les activités que sur 13 semaines au Q1. (Par contre, les formations codiplômées avec une autre université de la Communauté française devront respecter le calendrier recommandé par le CRef.)
 - Il est suggéré aux facultés qui programmeront des activités d'aide à la réussite cette semaine-là (ou une autre) de le mettre en valeur de façon à ce que ce soit visible auprès des étudiants et étudiantes.
 - Si une faculté envisage de déroger à la règle de suspension des cours, elle le fera en concertation avec l'ILV (qui a décidé de suspendre ces cours). Il en ira de même si elle prévoit de placer des activités d'aide à la réussite durant cette même semaine.
 - Les facultés qui souhaiteront programmer des activités la semaine du 27 octobre 2025 devront en décider en Bureau pour fin février 2025. Elles enverront un extrait du PV de la réunion du Bureau au secrétariat du CEFO.
- (CEFO 08/02/2024 + 12/12/2024 concernant l'LV)
- Au premier quadrimestre, les facultés sont autorisées à récupérer les cours planifiés les jours de suspension (ex : Fête de la Communauté française, Toussaint, Armistice...). Cette récupération se fera dans les limites des locaux disponibles. (CEFO 10/12/2020)
- Au deuxième quadrimestre, les facultés sont autorisées à récupérer les cours planifiés les jours de suspension (ex : Fête de l'université-Doctorats honoris causa, 1^{er} mai, lundi de Pentecôte...). (CEFO 19/12/2013) Cette récupération se fera dans les limites des locaux disponibles. (CEFO 10/12/2020)